Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CARTOGRAPHIE DE LA SÉCURITÉ CANTONALE

Les communes ont annoncé leurs intentions d'organisation

Les communes ont annoncé leurs intentions quant à leur organisation sécuritaire (rejoindre ou créer une association, confier leur sécurité à la police cantonale ou l'assumer seules). Le nouveau visage sécuritaire du canton devrait compter au maximum neuf corps de police municipaux qui se calquent sur les corps existant déjà.

Sans être définitif, ce choix permet de réaliser la première cartographie de l'organisation sécuritaire, d'analyser les besoins, d'effectuer des simulations et d'ajuster le dispositif le moment venu.

Les communes avaient jusqu'au 31 mars de cette année pour soumettre leurs intentions d'organisation au Comité stratégique (COST) qui conduit la mise en oeuvre de la réforme policière. La première cartographie faite selon les intentions exprimées par les communes permet d'avoir une articulation du nouveau dispositif sécuritaire. En plus de la police cantonale, au maximum neuf régions devraient subsister, disposant chacune d'un corps de police municipale aux compétences élargies.

Cette première démarche va permettre d'effectuer des simulations et des contrôles de faisabilité. Des ajustements seront faits avec tous les partenaires afin de contrôler l'homogénéité, la cohérence et l'efficacité opérationnelle du dispositif prévu, l'analyse des coûts et les besoins particuliers. Cette étape devrait se terminer d'ici l'été. Tout en respectant l'autonomie communale, la sécurité du citoyen devra être la même sur tout le canton ; le COST sera particulièrement attentif à ce qu'il n'y ait pas de sécurité « au rabais ».

Pour rappel, la convention fixe comme but principal "d'assurer une sécurité permanente de qualité sur l'ensemble du territoire cantonal". La cellule projet et les groupes de travail oeuvrent de manière soutenue depuis le début de l'année, afin de pouvoir respecter les délais fixés par le Conseil d'Etat. Le projet de loi cadre devrait être soumis en consultation fin novembre, en vue d'une entrée en vigueur du nouveau

système sécuritaire au 1er janvier 2012.

Une période transitoire permettra l'adaptation du nouveau dispositif. Les prochaines étapes vont permettre d'ajuster ce dispositif et de contrôler la cohérence et la faisabilité des demandes. Une analyse des besoins sécuritaires ou monitoring est en phase de finalisation, comme la grille d'analyse des statuts et des coûts. La réforme est ainsi sur les rails.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 06 mai 2010

Jacqueline de Quattro, cheffe du département de la sécurité et de l'environnement et présidente du COST, 021 316 45 00 / Cellule projet, André Etter, chef de projet, 021 644 82 56

Dossier_presse_reforme_police_intentions_communes-0510